CAZADORES DE ORLEANS.

La compañía se reunirá en el parage de costumbre, á las 3 precisas de la tarde del sábado próximo, primero de noviembre, con arma nombre completo y uniforme de verano, para la celebracion de la funcion fúnebre de costumbre en conmemoracion de los miembros difuntos de la misma compañía. Se recomienda la mas puntual asistencia. De orden del capitan.

27 oct M. LAPIEDRA, ecrg. lo.

CAZADORES DE ORLEANS.
COMISION DE PANTEON.

Esta Compañía celebrará, el dia 1o de noviembre proximo, el noveno aniversario de sus malogrados finados que yacen en el mausoleo que les tiene erigido en el cementerio Católico No 2. Y como siempre ha asociado á este acto religioso y fúnebre la presencia de los mismos hermanos al cargo de la asociacion católica de esta ciudad; la comision de Panteon cree de su deber llamar la atencion de esta filantrópico pueblo, para que en cuyo dia consagrando á la memoria de los muertos, tendrá una generosa limosna con que socorrer los pocos que aun existen en el mas lastimoso desamparo.

JOAQUIN GOMEZ, Presidente.

Los señores Estores que quieran publicar, [gratis] el precedente aviso, contribuirán por este medio á llenar el piadoso objeto que se propone la comision.

27 oct

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

La Compañía se reunira el Sabado proximo 1o de Noviembre en el parage de costumbre á las 2 1/2 en punto de la tarde, con rigoroso uniforme de verano y armamento completo.

Dedonde marchara al cementerio catolico No. 2 á rendir las honores fúnebres al miembro finado que yace en el mausoleo perteneciente á este cuerpo.

De orden del capitan.

N. Orleans, octubre 28 de 1845.

FRANCISCO PERRIRAS,
Sargt. 1ro.

Nota La compañía en este dia hara una colecta en favor del hospital de caridad, y espera de la filantropia de este publico, que responderá á esta apelo á su caridad.

28 de oct.

CUARTEL-GENERAL
DE LA LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1845.
ORDRE No. 8.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira, grande tenue d'hiver, le dimanche 2 novembre prochain, à 8 heures du matin sur la place d'armes, pour une revue d'inspection, conformément à la loi.

Les commandants de compagnies remettront au major adjudant de la légion un contrôle fidèle des hommes présents à la revue.

A revoir les compagnies qui ne seraient point en ligne sur leur place à l'heure indiquée, perdront leurs droits à la position aux drapeaux.

Les chefs de corps sont spécialement chargés de la stricte exécution du présent ordre.

Le brigadier-général commandant la Legion de la Louisiane,
CHS. CUVELLIER.

Pour copie conforme
N. VIGNIÉ, Aide de camp de service.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

Vû la prochaine de la revue d'inspection qui doit avoir lieu dans le courant du mois prochain, et afin de le donner parfaite avec les mouvements ordonnés, vous êtes prevenus que aucun d'entre vous qui n'ait pas de panache rouge pour le lendemain au marechal des logis chef qui y pourvera.

Par ordre de capitaine.

Le marechal des logis chef,
James LEON.

Magasin de J. Leon, rue de l'Hopital, No. 161, entre Bourgogne et Dauphine. 29 oct

LES membres du Bataillon d'Artillerie d'Orléans sont priés de se trouver en grande tenue Mercredi prochain 29 courant, à 8 heures du matin, chez le Sergent Major Lyman, No 51, entre St. Louis et Conti, pour se rendre de là en corps à la maison mortuaire du regretté Sergent Major Lyman, pour leur assister à ses funérailles. A. QUEMPLAY,
Sergent major, trés. comp.

N. B Une grande exactitude est requise.

TRAILLEURS D'ORLEANS.

Ordre No 8.

Assemblée générale ce soir, 28 du courant, à 7 heures, chez Mr. Bonnet, rue Bourbon, entre Conti et Bienville, pour les affaires de la compagnie.

Par ordre du capitaine.
H. TAYON, Sergent Major.

A LOUER—Le magasin en briques, à trois etages, située rue de l'Union No. 47, entre Dauphine et Bourbon—on pourra en prendre possession de suite. S'adresser sur les lieux.

J. J. ALBERT.

A LOUER—Un magasin en briques à quatre etages, situé rue Nakbet, adjoignant la Banque de commerce, et actuellement occupé par Mr. Flinn. J. Nakbet y fera connaître à qui de droit.

LEOPOLD JEANNET.
22 8t. Louis

A LOUER—Le meilleur à leur rentrer, consistant en [illegible] nouvellement reparés et peints, situés rue [illegible] entre Morgan et de la Paix, trop connu [illegible] pour leur rentrer.

LEOPOLD JEANNET.
22, St. Louis

MAGASIN A LOUER au 1er novembre prochain—Le magasin à trois etages, connu sous le [illegible], No. 2, rue St. Louis. Pour les conditions s'adresser à
LEOPOLD JEANNET.
22, St. Louis

A LOUER—Le magasin No 80, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, maisons neuves, et qui sera prêt pour le 1er novembre. S'adresser sur les lieux
GARTHWAITE, PAYAN & Co.
30, Canal

A LOUER

UNE maison à quatre appartemens avec galerie, cuisine et vaste dépendances, située rue des Carondelet, Hommes, près de la place Washington, entre Melpomène et Terpsichore. Pour les conditions s'adresser à
LEOPOLD JEANNET. 22 St. Louis

A LOUER—Le bas du Magasin No 30, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, le tout très bien [illegible] pour marchandises. Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

A LOUER—La partie [illegible] avec une boutique et trois chambres, le tout située rue [illegible] entre Conti et Bienville. Pour les conditions s'adresser à [illegible] Union de la Louisiane.

A LOUER—Pour [illegible] avec une boutique, une maison située en brique, rue Saint [illegible] No 1. Pour les conditions s'adresser à
PETERS & MILLARD.

A LOUER—Une maison en briques, ayant la même [illegible] rue Bourbon, entre Conti et Bienville, [illegible] Pour les conditions s'adresser à
MANNING, WHITE & Co.

A LOUER—Une maison rue Bourbon, entre [illegible] Toulouse et Conti, [illegible] Pour les conditions s'adresser à
MANNING, WHITE & Co.

A LOUER—Le magasin et boutique, avec [illegible] rue Bourbon, entre Conti et Toulouse, [illegible] Pour les conditions s'adresser à
MANNING, WHITE & Co.

A LOUER—Une maison en briques, située rue [illegible] entre Conti et Toulouse